

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 20

**OBJET : N° L-25-04/04-15/AG AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT – BONIFICATION DES AIDES ANAH ET AIDES COMPLEMENTAIRES 8 RUE VIENNE Y VIENNE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 09 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Josette MASSARIN, Saliha EL AMRANI Quentin CHIQUET FERCHAUD, Jean-Pierre DORCIAC Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

**Etaient absents excusés** : Florence JOST donne procuration à Sylvie LAFAGE, Jean-François LAMOTHE, Hicham TARZA donne procuration à Jacques BREILLAT, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Nicole CAMPANER donne procuration à Josiane ROCHE, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean Luc BELLEINGUER

*Le scrutin a eu lieu, M Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 25 avril 2022, validant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain et opération de restauration immobilière de Castillon-la-Bataille (OPAH-RU ORI) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2022, validant le règlement d'intervention des aides communales en faveur de l'habitat privé mises en œuvre dans le cadre de l'OPAH-RU ORI de Castillon-la-Bataille,

**Vu** le projet d'amélioration énergétique de l'habitat sis 8 rue Vienne y Vienne à Castillon-la-Bataille visant à rénover 1 logement, réalisé par la propriétaire occupant Mme Mathilde RAIMOND CAGNATO ;

**Vu** la notification d'attribution de subvention Anah en comité local d'amélioration de l'habitat (CLAH) en date du 20 mars 2024 ;

**Considérant que** dans le cadre de ses travaux, les propriétaires conservent les qualités architecturales et patrimoniales de l'immeuble et effectue des reprises de façades ;

**Considérant que** le projet de rénovation globale de l'habitat, dont le coût total s'élève à 23 106,21€ TTC, peut répondre aux aides suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20250414-L25040415AG-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025

- Bonification des aides ANAH PO amélioration énergétique, d'un montant forfaitaire de 500€ par logement,
- Prime à l'amélioration des façades, d'un montant forfaitaire de 1 000€ par immeuble,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :**

**ATTRIBUE une aide forfaitaire globale de 1 500€ au titre de la bonification des aides ANAH PO amélioration énergétique et de la prime à « l'amélioration des façades » à Mme Mathilde RAIMOND CAGNATO pour les travaux réalisés pour l'immeuble sis 8 rue Vienne y Vienne à Castillon-la-Bataille (33) ;**

**AUTORISE M. le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération ;**

**CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 14 avril 2025

**Le Maire,  
Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20250414-L25040415AG-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2025  
Date de réception préfecture : 16/04/2025